

# COMMUNIQUÉ DU PARQUET DE NAMUR DU 05/12/2022

## Chambre de Justice accélérée pour un fait de coups et blessures volontaires

Le 03/12/2022, un homme né en 1992 est interpellé pour coups et blessures volontaires sur un homme né en 1983, Rue Grande à Dinant.

La victime a une incapacité de travail de 15 jours. Une dispute à propos de stationnement serait à l'origine des coups et blessures.

La scène a été filmée par des caméras de surveillance.

Le suspect a été privé de liberté, entendu par les services de police puis relaxé.

Il comparaitra en **Chambre de Justice accélérée**.

### Qu'est-ce que la nouvelle Chambre de Justice accélérée ?

La nouvelle Chambre de Justice accélérée tient des audiences depuis novembre 2022. Elles sont destinées à assurer un **traitement rapide des dossiers** comme celui des coups et blessures évoqué ci-dessus.

Les audiences sont fixées une fois par mois au Palais de Justice de Dinant (le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois) et au Palais de Justice de Namur (le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois).

Cette nouvelle Chambre traitera les dossiers pour lesquels :

- Le procès-verbal initial (PVI) a été rédigé moins de six mois avant le moment où l'affaire est introduite au fond
- Ne nécessitant pas d'audience d'introduction
- Appelant des débats de 30 minutes maximum
- Comportant un nombre limité de préventions, présentant un faible degré de complexité

## Quels sont les objectifs de cette Chambre de Justice accélérée ?

La Chambre de Justice accélérée est destinée à favoriser :

- Une justice pénale de proximité
- Une réaction pénale rapide
- Une mise en œuvre à brefs délais des mesures probatoires
- Un contact direct avec le justiciable et une transmission de parole aisée
- Les alternatives à la détention préventive

## POUR NOUS CONTACTER



Palais de Justice de Namur – Place du Palais de Justice n° 4, 5000 Namur  
Palais de Justice de Dinant – Place du Palais de Justice N° 6, 5500 Dinant



[parquet.namur.presse@just.fgov.be](mailto:parquet.namur.presse@just.fgov.be)



081/25.17.11



Audrey SEMINARA – magistrat de presse – 0475/94.84.72 –

[audrey.seminara@just.fgov.be](mailto:audrey.seminara@just.fgov.be)

Vincent MACQ – Procureur du Roi – 0485/53.54.98 –

[vincent.macq@just.fgov.be](mailto:vincent.macq@just.fgov.be)